

AVRIL 2016

AVERNES

Bulletin municipal

Le mot du Maire

Le 10 Avril 2016, Madame Claude THURET nous a quittés. Claude, tu n'aimais pas les discours d'éloges. Permetts-moi d'écrire ces quelques mots, pour dire à tous les habitants de notre village tout ce que tu as fait pour nous, pour la commune. Tu as été un membre actif du Conseil Municipal pendant 18 ans (1983-2001). Tu as consacré une très grande partie de ta vie aux autres. Tu as participé pendant de très nombreuses années aux activités du Comité des Fêtes. Tu te rappelles :

- La course de côte légendaire, trois jours de fête et d'investissement personnel
- Les repas organisés par la commune pour nos anciens
- Et bien d'autres activités (soirées galette, fête foraine, Noël et goûter des enfants)

Tu as géré la cantine où tu étais très appréciée.

Tu as participé au Club des Anciens Combattants.

Tu es à l'origine de la distribution des roses à chaque maman pour la fête des mères.

Pendant toutes ces dernières années, tu étais la Présidente du Club des anciens. Tu organisais de très belles sorties, appréciées par tous.

Tu as tissé des liens étroits avec les aînés des communes voisines.

Chaque année, tu accompagnais 50 personnes lors d'un grand voyage en France ou à l'étranger que tu préparais pendant de long mois.

Du 19 au 26 Avril 2016, nos aînés sont partis en Espagne. Ce voyage tu l'avais préparé de longue date et tu voulais y aller.

Mais la vie en a décidé autrement.

Rassure-toi, ce voyage a bien eu lieu. Gilles Mellier, notre ancien facteur, a pris le relais. Il ne pouvait pas en être autrement.

Je remercie Gilles et l'équipe qu'il a constituée autour de lui.

Claude, de là-haut où tu es, tu nous surveilles, tu nous accompagnes.

Au nom de tous, je te remercie pour tout ce que tu as fait.

Tu avais un caractère bien trempé. Ton cœur « énorme » était toujours tourné vers les autres. Tu étais un monument d'altruisme et de gentillesse.

Toute ta vie, tu as vécu des épreuves difficiles que tu as surmontées avec courage.

Claude, nous t'aimons tous.

Je te promets que je ferai tout ce que je peux pour que ton Club des anciens dure toujours.

Repose en Paix.

Je souhaite à toute ta famille, tes amis, tout le courage nécessaire pour surmonter cette épreuve.

SOMMAIRE

1. Le mot du Maire
2. Actualités de la commune
3. En bref
4. Les actions de la commune 2015
5. Les actions prévisionnelles de la commune en 2016
6. Agenda
7. Etat civil
8. Coin Culture
9. Environnement
10. La Justice d'Avernes

Le Maire d'Avernes, Daniel BAILLEUX

Actualités de la commune

Pièce de théâtre « Parle pas si fort ! »



Trois sœurs sur scène comme à la ville partagent leurs souvenirs d'enfance dans le Paris du siècle dernier. Sur une mise en scène de Marie-Eve Weyland, avec Alan Tallec à la lumière, Jeanne Aumont-Doiret, Françoise Schreiber-Doiret et Annie Doiret lèvent le voile sur les non-dits familiaux diffusant toute une palette de sentiments. Les naissances successives de la fratrie, la vente de muguet du 1er mai, les premiers émois consentis ou non... autant de tranches de vie qui fusionnent les spectateurs aux émotions à la fois tendres et violentes des actrices. Confondu entre rires et larmes, le public est littéralement emporté par ces émotions intemporelles et vraies. A voir et à revivre.

Concert Wonderful Gerschwin



Quelle émotion ! Encore un concert d'une grande qualité organisé par Philippe Bessodes le 13 mars avec le concours précieux du Foyer rural. Ces musiciens professionnels nous ont offert un spectacle musical et dansant nous transportant dans l'ambiance du Jazz de la première moitié du 20^{ème} siècle. Un grand moment de plaisir, avec une mention spéciale pour leur interprétation de « Summer time » qui a reçu une « standing ovation ». Le public nombreux et averti en redemande !

Journée bien être



L'ASLA, Association Sport et Loisirs d'Avernes, a réédité sa journée Bien Être ce 9 avril. Au programme, 18 professionnels du Bien Être étaient présents pour dispenser soins, conseils ou conférences : massages, sophrologie, relaxologues, hypnothérapie, coiffure, esthétique, sports, diététique, mais aussi aromathérapie & huiles essentielles, œnologie, art floral, bijoux... Que du bien être, qu'on se le dise ! Visionnez les photos et suivez l'actualité de l'ASLA sur <https://aslablog.wordpress.com> !

Loto de l'APEB



Le LOTO de l'Association des Parents de l'Ecole du Bourg a réuni cette année 150 participants avec plus de 2000€ de dotation pour les lots. Dans une ambiance bon-enfant, ce sont 35 lots qui ont été distribués durant toute la soirée pour le plus grand bonheur des gagnants, avec comme apogée de la soirée, un séjour en thalasso thérapie pour deux personnes à gagner.

La culture est dans les champs

Le weekend fût de très grande qualité, mais les spectateurs nous ont fait encore un peu défaut... Est-ce parce que nous étions sur le premier weekend des vacances ? En tout cas, les 45 personnes présentes au concert, les 50 à la représentation théâtrale, et les 50 du cinéma ont été enchantées ! Le bouche à oreille va très certainement se répandre et nous apporter plus de monde l'année prochaine.

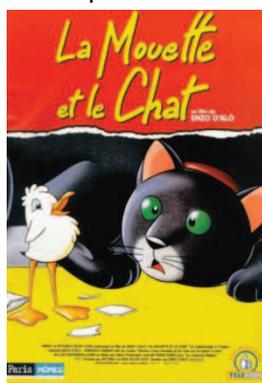


Le concert de blues était tenu par deux musiciens professionnels extraordinaires tant en musique qu'en complicité avec le public. Le charme a opéré, et même de grands amateurs de musique ont été largement conquis.

Pour le théâtre, quand on voit une affiche dans nos villages, on croit souvent qu'il s'agit d'un spectacle amateur... c'est pourtant bien des professionnels qui sont venus jouer chez nous un texte du répertoire ! idem pour le public, conquis.



Quant au cinéma, seules les chaises n'étaient pas conformes à ce que l'on trouve dans les salles obscures... pour le reste : écran de 4X3m, image qualité HD, son dolby surround, des enceintes tout autour des spectateurs, bref des conditions d'accueil qui ont surpris et ravi les spectateurs.



Ce qu'il faut savoir, c'est que cet événement, organisé par 3 communes (Avernes, Frémainville et Gadancourt) est encadré par notre partenaire : le Théâtre de l'Usine (basé à Eragny sur Oise), et que ce dernier, représenté par Nicolas Jappelle, nous offre des conditions de spectacles dignes de ce nom ! La salle Joseph Kessel

est méconnaissable : moquette noire sur toute la surface, rideaux, lumières, son... tout est pensé pour mettre le public dans une véritable salle de spectacle.



Ajoutons à cela des spectacles de qualité, sélectionnés avec soin, et nous avons au cœur du Vexin ce que nous pourrions trouver à Paris. C'est ce que nous voulons : amener dans nos villages de la qualité ; parce que la centralisation de la culture est un danger pour nous. La culture nous échappe... Elle nous permet pourtant d'avoir un regard sur ce qui nous entoure, et de mobiliser notre imaginaire et notre vision sur le monde dans lequel nous évoluons. La culture est un remède à l'abrutissement. Comme dit le dicton : "la culture coûte cher ? essayez l'ignorance..." Encore que la culture génère plus d'emplois dans notre pays que le secteur automobile...

Aujourd'hui, elle a la mauvaise réputation d'être élitiste, et même son nom fait peur... Pourtant, elle nous appartient, c'est elle qui transmet nos valeurs, notamment celle d'être libre de penser, de concevoir, et de s'exprimer.

Notre prétention, à travers le weekend qui vient de se dérouler, c'est de la ramener en plein cœur de nos villages, et de ses habitants. De lui rendre ses valeurs populaires, avec toujours ce souci de qualité.

Alors, rendez-vous l'année prochaine !!! En tout cas, nous, nous serons là !

En bref

Pétanque

Avec l'arrivée des beaux jours, le Foyer rural d'Avernes a relancé la saison de pétanque. Venez nombreux participer aux prochaines journées les 22 mai, 12 juin et 26 juin, 3 juillet. Bonne humeur garantie !



Ateliers Théâtre

Cette année, ce sont 2 spectacles qui vous seront proposés à la salle Joseph Kessel, les samedi 4 et dimanche 5 juin :



- Le spectacle des élèves de l'atelier enfants, dirigé par Véronique Antolotti - "Timide", création collective d'après le texte de Catherine Verlaguet. Samedi 4 juin à 16h
- Le spectacle des élèves de l'atelier adultes, dirigé par David Lesné - "Les Mouettes", texte de David Lesné. Samedi 4 juin à 20h30, et Dimanche 5 juin à 15h30

Brocante d'Avernes

Brocante

La brocante aura lieu le 19 juin. Comme chaque année, elle accueillera plusieurs centaines d'exposants et des milliers de visiteurs. Pour organiser cet événement et contribuer à sa réussite, la commune a besoin de toutes les bonnes volontés disponibles pour mener à bien les actions de préparation les samedi 11 et 18 juin, et aider à l'organisation de cet événement le dimanche 19 juin. Vous êtes invités à vous faire connaître auprès de la mairie si vous voulez vous y associer. D'avance merci.

Rénovation du clocher des sœurs



La commune d'Avernes a participé à la rénovation du clocher du couvent des sœurs Ancelles du Sacré Cœur pour un montant de 6500 euros. Les travaux ont été réalisés sur la période fin 2015 – début 2016.

Les jeux intervillages

Le Samedi 04 Juin 2016, les 18 communes du canton organisent les 14ème Jeux Intervillages pour les jeunes de 8 à 16 ans.

Ces « Olympiades » se dérouleront devant l'école de Seraincourt rue normande entre 14h00 et 18h00. La nature des épreuves ("Lancer d'œufs", "Mini Bowling", "Lancer de sac de sable", ...) ne nécessitera aucune compétence sportive particulière ce qui signifie que cette rencontre "Intervillages" est ouverte à tous les jeunes d'Avernes âgés de 8 à 16 ans. Renseignements et inscriptions auprès de la Mairie.



La poste

Le bureau de poste d'Avernes sera fermé du 04 juillet 2016 au 03 septembre 2016. Il rouvrira le 06 septembre 2016 aux horaires habituels.

Le bureau de poste de Vigny sera ouvert les après-midi du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h pour la période du 1er au 27 août 2016.

Organisation et déclaration de spectacles pyrotechniques

Rappel de la part de Monsieur Le Préfet : « Dans la perspective des prochains spectacles pyrotechniques organisés dans votre commune et dans un souci d'amélioration du traitement des demandes d'autorisation des tirs de feux d'artifice, je souhaite vous rappeler les modalités de transmission et d'instruction de ces demandes. Tout organisateur d'un spectacle pyrotechnique doit déclarer le spectacle auprès de la Préfecture au minimum 1 mois avant sa réalisation par l'envoi du formulaire de déclaration (disponible sur le site internet du ministère de l'intérieur à l'adresse suivante : <http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Mes-formulaires/Spectacle-pyrotechnique>).

Ce formulaire, dûment rempli par la mairie ou l'organisateur du spectacle, doit être accompagné impérativement, selon la réglementation en vigueur, par

- Un schéma de mise en œuvre comportant un plan matérialisant la zone de tir incluant le périmètre de sécurité, la localisation des points d'eau utilisables par les sapeurs-pompiers en cas d'incendie, le ou les points d'accueil des secours en cas d'accident ainsi que les voies d'accès à ces points. Le schéma doit être clair, précis et lisible et de préférence en couleur
- La liste des dispositions destinées à limiter les risques pour le public et le voisinage ;
- En Cas d'utilisation d'artifices de divertissement de catégorie 4 ou d'articles pyrotechniques de la catégorie T2 : la copie du certificat de qualification en cours de validité de la personne responsable de la mise en œuvre des produits ;
- En cas d'utilisation d'artifices de divertissement destinés à être lancés à l'aide d'un mortier appartenant aux catégories 2 et 3 : la copie de l'agrément préfectoral ou la copie du certificat de qualification en cours de validité de la personne responsable de la mise en œuvre des produits ;
- La liste des produits mis en œuvre lors du spectacle comprenant leur dénomination sociale, leur calibre, leur catégorie de classement, leur numéro d'agrément ou les références du marquage CE ;
- L'attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité couvrant les risques liés à cette activité.
- A réception du dossier complet et après instruction de celui-ci, mes services vous retourneront une copie du formulaire dûment enregistré qui vaut récépissé, accompagné d'un courrier attestant de la conformité de votre dossier.

Les dossiers complets doivent être transmis à la Préfecture du Val d'Oise, au Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles sur l'adresse mail :

pref-sidpc@val-doise.gouv.fr. Cette transmission dématérialisée sera doublée automatiquement par un envoi postal. Je vous serais obligé de bien vouloir respecter ces modalités et délais de transmission de dossier afin que ceux-ci puissent être examinés dans les meilleures conditions. Toute demande transmise hors délai ne sera pas instruite. »

Les actions de la commune 2015

Compte administratif de la commune

Budget de fonctionnement 2015	
Dépenses	527 515,37 €
Recettes	580 863,59 €
Excédent sur 2015	53 348,22 €
Excédent antérieur au 31 dec 2014	406 477,96 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2015	459 826,18 €

Investissement 2015	
Dépenses	99 463,32 €
Recettes	117 234,12 €
Excédent du 2015	17 770,80 €
Déficit antérieur au 31 dec 2014	- 21 792,29 €
Déficit d'investissement au 31/12/2015	- 4 021,49 €

Résultat global de clôture	
	455 804,69 €

Différence sur reste à réaliser	Sous réserve
Dépenses	210 288,00 €
Recettes (Subv PNR Colombarium)	160 751,00 €
Différence sur reste à réaliser	- 49 537,00 €
Minimum à couvrir	
Dépenses	49 537,00 €
Déficit 2015	- 4 021,49 €
Dif	- 53 558,49 €
Provisions pour travaux	€
Total	- 53 558,49 €
Arrondi	- 54 000,00 €

Projet de report au budget prévisionnel 2016	
Fonctionnement recettes (au 31/12/2014)	405 826,18 €
Investissement dépenses	4 021,49 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	54 000,00 €

Malgré les investissements réalisés en 2015 et les charges exceptionnelles 2015 (Silo), l'excédent de trésorerie au compte administratif en fin d'exercice est de 405 826,18 € alors qu'il était de 406 477,96 € sur l'exercice précédent. Les principaux postes de charge en 2015 sont :

	Coûts	%
Primes d'Assurances	14 369 €	2,7%
Salaires + Charges	187 844 €	35,6%
Cotisation Pompiers	13 110 €	2,5%
Contributions aux Syndicats	33 617 €	6,4%
Prélèvement par l'Etat pour FNGIR	63 874 €	12,1%
Prélèvement par l'Etat pour FPIC	8 220 €	1,6%
Eclairage public	11 100 €	2,1%
Fuel chauffage	6 780 €	1,3%
Gaz chauffage	8 854 €	1,7%
Entretien voies (enfouissement lignes)	10 449 €	2,0%
Nettoyage locaux école	24 050 €	4,6%
Achat repas cantine	27 104 €	5,1%
Entretien Bâtiments	5 565 €	1,0%

(1) FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources
(2) FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal

Les principaux postes de recette en 2015 sont :

	Recettes	%
Versement de l'Etat (DGF)	102 700 €	17,7%
Recettes Taxes d'Habitation	167 911 €	28,9%
Recettes Taxes Foncières bâties	65 802 €	11,3%
Recettes Taxes Foncières non bâties	19 328 €	3,3%
Recettes CFE	10 959 €	1,9%
Total recettes fiscales	264 000 €	45,4%
Loyers Reçus + Charges	35 878 €	6,2%
Droits enregistrements sur les ventes de Maisons reversés à la Commune	29 587 €	5,1%
Subventions versées pour les Travaux réalisés	40168 €	6,9%

Les coûts des principales activités en 2015 ont été :

	Coûts	%
Entretien Voirie	24 834 €	4,7%
Entretien Espace Vert	20 262 €	3,8%
Cantine	16 551 €	3,1%
Garderie	13 522 €	2,6%
Ecole	61 978 €	11,7%
Etude	2 900 €	0,5%
NAP	2 950 €	0,5%
Animations Village	7 560 €	1,4%
Eclairage Public	11 100 €	2,1%
Contributions aux Syndicats	33 617 €	6,4%

Compte administratif de l'assainissement

Exploitation 2015	
Dépenses	43 333,97 €
Recettes	30 372,95 €
Déficit sur 2015	- 12 961,02 €
Excédent antérieur au 31 dec 2014	78 340,30 €
Excédent de fonctionnement au 31 dec 2015	65 379,28 €

Investissement 2015	
Dépenses	25 023,58 €
Recettes	22 063,13 €
Déficit sur 2015	- 2 960,45 €
Excédent antérieur au 31 dec 2014	32 611,96 €
Excédent d'investissement au 31/12/2015	29 651,51 €

Résultat global de clôture	
	95 030,79 €

Différence sur reste à réaliser	Sous réserve
Dépenses	€
Recettes (Subv PNR Colombarium)	€
Différence sur reste à réaliser	€
Minimum à couvrir	
Dépenses	€
Excédent	29 651,51 €
Dif	29 651,51 €
Provisions pour travaux	€
Total	29 651,51 €
Arrondi	€

Projet de report au budget prévisionnel 2016	
Fonctionnement recettes (au 31/12/2014)	65 379,28 €
Investissement recettes	29 651,51 €

En 2015, dans le poste recette il manque un semestre de taxe assainissement que la SIEVA nous a versé début 2016, ce qui explique le déficit d'exploitation (-12 961,02 €). En conséquence en 2016, nous aurons 3 semestres de recettes de taxe d'assainissement.

Les actions prévisionnelles de la commune en 2016

Budget prévisionnel pour l'assainissement

En 2016, nous avons planifié une étude demandée par la région pour faire un état des lieux de notre station d'épuration. Le coût de l'étude est 28 050,00 €. Suite à cette étude des travaux seront certainement à prévoir. Or le niveau de taxe d'assainissement de la commune d'Avernes étant faible, il ne permet pas, en cas de gros travaux, d'obtenir des subventions de la Police de l'eau. A la vue de ces éléments, le conseil municipal, à la demande de Monsieur le Maire, a décidé d'augmenter la taxe d'assainissement de 1,30 à 1,70 €/M3 consommé.

Budget prévisionnel 2016

Recettes prévisionnelles de fonctionnement			
2013	2014	2015	Prévisionnel 2016
554 569 €	561 965 €	580 863 €	529 714 €
Excédent reporté			405 816 €
Total			935 540 €

Les subventions de l'Etat (DGF) sont en baisse de 9182€ (93 518 € en 2016 contre 102 700 € en 2015).

Des dépenses exceptionnelles sont déjà programmées :

- Réalisation du PLU imposé par l'Etat pour un coût total de 33 500 € dont 11 200 € de subventions soit 22 300 € à la charge de la commune
- Etude pour la rénovation du chauffage de l'îlot communal, permettant d'obtenir 65% de subventions de l'Etat pour un coût de 24 000 €

Ces recettes en moins et dépenses exceptionnelles en plus ont une influence sur la trésorerie de la commune de **55 482 € en moins**. En conséquence, pour combler ce manque de trésorerie, le conseil municipal, à la demande de Monsieur le Maire, a décidé d'augmenter les taux d'imposition comme suit :

Taxe d'imposition (Part Communale) :

- Augmentation moyenne par habitation : 41 €
- Augmentation moyenne par habitant : 16 €

Taxe foncière (Part Communale) :

- Augmentation moyenne par habitation : 16 €
- Augmentation moyenne par habitant : 6,4 €

Ces augmentations génèrent 18 714 € de trésorerie supplémentaires. Le complément de trésorerie sera compensé par des économies sur les charges et dépenses.

Investissements prévisionnels

Investissements engagés	Coût TTC	Subventions	Prêt	Autofinancement
Rénovation du logement 56 grande rue	29 000 €	0 €	29 000 €	0 €
Réparation mur du cimetière côté gauche	6 800 €	2 720 €	4 000 €	80 €
Réparation corniche du mur de l'infirmerie	1 500 €	600 €	0 €	900 €
Signalétique d'intérêt local	20 000 €	14 000 €	0 €	6 000 €
Enfouissement des lignes rue des prés + surplus	9 200 € 8 500 €	0 € 0 €	0 € 0 €	9 200 € 8 500 €
PLU – Facture RAR 2015	33 500 €	11 200 €	0 €	22 300 €

Investissements obligatoires	Coût TTC	Subventions	Prêt	Autofinancement
Chauffage îlot communal hors salle J. Kessel	96 000 €	52 000 €	28 000 €	16 000 €
Etude Pons	18 000 €		18 000 €	
Remise aux normes électricité école, cantine, bibliothèque, salle Kessel, salle polyvalente	16 222 €	6 000 €?	10 222 €	0 €
Poste	10 000 €	?	?	10 000 €
Accessibilité	10 000 €	?	?	10 000 €
Moulin des champs (net de subventions)	8 000 €	0 €	0 €	8 000 €
Réparation mur Orangerie	1 500 €	0 €	0 €	1 500 €

Investissements utiles	Coût TTC	Subventions	Prêt	Autofinancement
Matériel balayage des routes	23 040 €	7 350 €	15 690 €	0 €
Rénovation tennis	30 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €
Rénovation terrain sport	50 000 €	22500€?	27 500 €	0 €

Agenda

Date	Manifestation	Organisateur	Lieu
8 mai	Cérémonie, repas au golf de Gadancourt	Le Souvenir	J.Kessel
10 mai	Repas dansant	Amitié rencontre	J.Kessel
21 mai	Soirée Cabaret	Foyer rural	J.Kessel
28 mai	Bourse aux jouets	APEB	J.Kessel
31 mai	Fête des mères	Comité des fêtes	
2 juin	Sortie en baie de Somme	Amitié rencontre	
4 et 5 juin	Pièce de théâtre	Atelier théâtre	J.Kessel
19 juin	Brocante d'Avernes	Comité des fêtes	
25 juin	Kermesse de l'école	APEB	

Etat civil

Décès

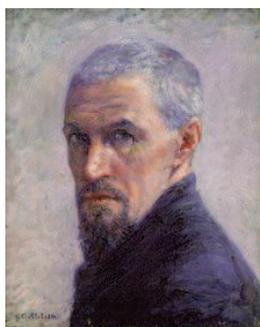
- Claude Thuret née Barthelemy est décédée le 10 avril 2016

Naissances

- Lacan Morgan, Maurice, Guy est né le 27 janvier 2016

Coin Culture

La citation du mois



"Personne n'en veut, j'achète."
(paroles de visionnaire parlant des toiles de Renoir, Monet, Degas...)
Gustave CAILLEBOTTE (Paris le 19 août 1848 - Gennevilliers le 21 février 1894)

Peintre, collectionneur, mécène et organisateur d'expositions, Gustave Caillebotte s'orienta d'abord vers des études de droit avant d'intégrer l'atelier du peintre

Léon Bonnat et les Beaux-Arts.

Sa fortune héritée de son père en 1873 lui permet de se consacrer à la peinture. Ingénieur de profession, il est en outre le mécène de peintres tels que Renoir, Degas ou Monet et finance l'organisation de nombreuses expositions. Il participe aussi à la deuxième exposition impressionniste de 1876, organisée dans les locaux du marchand Durand-Ruel, où ses deux versions de "Les Raboteurs de parquets" sont remarquées. En outre, Caillebotte se distingue en composant des scènes de la vie ouvrière ou des vues du Paris haussmannien, où prédominent l'ennui et la lassitude.

Souvent présentées aux États-Unis, ses toiles frappent par leur réalisme ainsi que par leurs perspectives tronquées et une technique proche de l'art photographique. A sa mort, Caillebotte fait don à l'Etat de soixante-sept tableaux impressionnistes de sa collection personnelle, qui n'en accepte finalement que trente-huit, après de violentes polémiques. Redécouvert dans les années 1970 grâce aux collectionneurs américains, l'œuvre du peintre est présentée à Houston et Brooklyn en 1976, au Grand Palais à Paris en 1994, à la fondation de l'Hermitage à Lausanne en 2005, à Giverny en 2016 et fait partie des collections permanentes du musée d'Orsay.

Il peint ses premières études sur le motif dans la demeure familiale d'Yerres, avant d'acquérir au Petit Gennevilliers une propriété où il élabore un somptueux jardin et fait construire une serre. Tout comme son ami Claude Monet, avec lequel il partage une passion pour l'horticulture, il privilégie l'évocation de cet univers végétal.

Riche et généreux, Caillebotte aidera financièrement tout au long de sa vie ses amis impressionnistes en leur achetant leurs œuvres à des prix élevés et en supportant les frais de leurs expositions.

A voir : Exposition du 25 mars au 3 juillet 2016, au musée des impressionnistes à Giverny, (environ quatre-vingts œuvres, peintures et dessins)

Environnement

Arbres de la rue Valette

Les arbres de la Rue Valette avaient atteint une taille certaine et leurs racines pénétraient dans le réseau d'eaux usées. Plusieurs fois le réseau d'eaux usées a été bouché par la chevelure des racines des arbres.

Afin d'éviter aux riverains ces inconvénients, j'ai décidé de faire abattre ces arbres. L'entreprise Nicolas Blanchard a réalisé un excellent travail. D. Bailleux.

Les sentiers du patrimoine

Un sentier du patrimoine® est à la fois une randonnée pédestre et une balade culturelle, mise en place par le PNR Vexin et le comité départemental de randonnée pédestre. Le long du parcours, on trouve des panneaux explicatifs ayant une signalétique spécifique et bien intégrée.



Pour Aavernes, le parcours fait environ 5 km et alterne des passages dans le village et dans les chemins alentours. Les points d'intérêts mis en focus pour Aavernes sont les suivants:

- L'église
- La table de lecture des paysages, dans le chemin du Saugé
- Le calvinisme dans le Vexin
- Le thème de l'eau : étymologie, sources, lavoirs
- L'activité agricole du village
- Le château et l'orphelinat des chemins de fer français
- La maison de Joseph Kessel
- L'ancienne gare
- les croix d'Aavernes

Les itinéraires des sentiers du patrimoine ne sont pas balisés, mais on peut les télécharger sur le site de la Fédération française de randonnée pédestre : www.cdrp95.com, et sur celui du parc régional naturel du Vexin français : www.pnr-vexin-francais.fr. Nous ne manquerons pas de signaler la mise à disposition de celui d'Aavernes sur le site du village : www.aavernes95.fr, pour les journées du Patrimoine en septembre.

Rodéos sauvages

Monsieur Le Préfet nous informe que la lutte contre le phénomène de rodéos sauvages est une priorité des services publics de police et de gendarmerie et qu'il est déterminé à réprimer ces comportements. A ce titre, des actions de répression sont menées par les forces de sécurité, en lien avec le Procureur de la République. L'immobilisation et la confiscation des engins motorisés seront systématiquement recherchées.

La Justice d'Avernes

Toute justice émane du Roi : il représente la loi et c'est à lui que revient la charge de la faire appliquer. Mais dans l'organisation administrative du moyen âge, le pouvoir royal est bien loin ; selon le système pyramidal d'exercice des pouvoirs (de Suzerain à Vassal) le roi délègue son droit de haute, moyenne et basse justice au seigneur du lieu, c'est-à-dire le jugement et l'exécution de celui-ci, laissant au justiciable en cas de désaccord le recours au tribunal royal. Pour faire un parallèle avec notre époque, nous pouvons faire correspondre la haute justice avec la cour d'assise, la moyenne justice avec le tribunal correctionnel, et la basse justice avec le tribunal de simple police.

Le territoire de la paroisse d'Avernes est calqué sur le cadastre Gallo-Romain, et à part quelques très légères rectifications, ce sont les limites actuelles de notre commune. Ce territoire n'a jamais été dans son ensemble le bien d'un seigneur mais a toujours été morcelé en plusieurs propriétés d'où l'expression « Seigneur d'Avernes en partie ». De ce fait le seigneur justicier possède des droits sur des terres ne lui appartenant pas.

Au fil des temps, le pouvoir royal se renforce et son organisation administrative s'étoffe, le droit de justice d'Avernes tombe en désuétude et va disparaître par suite de mutation ou faute de personnes désirant en être responsables. Ce processus est courant dans toute la France : c'est l'époque des guerres de religion et de nombreux seigneurs ayant soutenu la ligue sont condamnés et ils perdent une grande partie où la totalité de leurs pouvoirs, d'autres préférant délaier au roi l'exercice de la justice en ces temps troublés.

Au nom du Roi Henri IV c'est désormais le baillage de la ville de Meulan qui a la charge de traiter les affaires de justice de la paroisse d'Avernes. En juillet 1722, M. Ferrand d'Avernes demande au roi Louis XV l'érection de sa terre en Marquisat avec rétablissement de la haute, moyenne, et basse justice (requête qui fut refusée à cette époque). Pourquoi le Seigneur Ferrand entame-t-il une action qui semble aussi rétrograde : vouloir rétablir la justice d'Avernes ? La raison n'est pas seulement le goût du pouvoir et celui des honneurs. Elle est beaucoup plus simple : deux seigneurs se partagent la majeure partie du terroir d'Avernes ; ce sont les seigneurs Ferrand et de Boissy qui se haïssent. Tous les efforts de Ferrand consistant à chercher un pouvoir de pression sur son rival et celui de haut justicier en est un.



Un incident va exacerber les rivalités et déclencher le conflit : le garde-chasse de M. Ferrand interdit à M. de Boissy et à ses invités de chasser sur leurs terres. Cette plainte débouche par la division, le 8 novembre 1720, du territoire de chasse de la paroisse en deux, suite au jugement rendu par M. de Gaillon Lieutenant des Maréchaux de France. Le titre et la fonction de Haut Justicier permet de neutraliser ce jugement, d'où les démarches effectuées à partir de ce moment par M. Ferrand de Cossay. M. Ferrand renouvelle sa requête en 1725. Celle-ci est accueillie plus favorablement (ce changement d'analyse et de position des officiers du baillage de Meulan restera pour toujours un mystère). Le 26 août 1726, M. de Boissy et M. de Gars seigneur de Frémenville tentent de la faire échouer. Ils font savoir que, propriétaires de terres sur le terroir de la paroisse d'Avernes, ils s'y opposent fermement. Ce sera la dernière bataille. Les officiers du baillage de Meulan consentent à céder leur charge et le 9 avril 1727 ; le Duc de Sully seigneur engagiste du Domaine et Comté de Meulan consent à céder la justice d'Avernes contre la somme de 10.000 Livres. En juin, le Roi Louis XV procède à l'établissement de la justice d'Avernes.

La dalle d'audience est installée dans le bâtiment se trouvant à gauche de la porte d'entrée de « la grande ferme » où l'on peut remarquer les pierres de taille de la porte d'entrée, aujourd'hui murée. Elle nous laissera le nom actuel de la rue. La potence est réinstallée sur le sommet dominant le village (endroit aujourd'hui utilisé comme terrain de ball trap), l'emplacement choisi est celui des ruines d'une villa romaine du IV^{ème}

siècle, où seront tirées les pierres formant la base du gibet. Le choix est judicieux : de tout endroit du terroir d'Avernes le monument est visible (son action dissuasive est excellente ou les habitants d'Avernes très sociables : il n'y aura pendant toute l'existence de la justice d'Avernes aucune condamnation à exécution). De plus l'endroit est incultivable. Sur le cadastre actuel le lieu est toujours mentionné sous l'appellation « la remise de la justice ».

Le 23 septembre 1727 le Lieutenant Général du baillage de Meulan vient inspecter et vérifier que la justice peut être rendue décemment (vérification de la salle d'audience, des fourches patibulaires ainsi que la compétence des juges et du personnel). La justice d'Avernes fonctionnera jusqu'à la Révolution, date à laquelle toutes les justices locales seront abolies. Avernes fera partie dorénavant de la juridiction de Pontoise.

Extrait de l'article paru dans le bulletin municipal de juin 1997. Auteur : Michel Thomas.